

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SEPT FEVRIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures trente
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 21 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 03

Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur BERGER Jean-François
Madame LEFANT Myriam	à	Madame ROSSET Emmanuelle
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_02_10

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - APEL - ECOLE SAINTEMARIE-MADELEINE

Valérie THORENS, adjointe en charge des affaires sociales et scolaires, informe que, pour permettre l'organisation des classes de découverte 2025 des élèves de CE2, CM1 et CM2, l'Association des Parents d'Elèves - APEL - de l'école Sainte Marie-Madeleine sollicite une participation de la commune.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 20 €/élève participant/jour pour les voyages scolaires comme suit :

- projet de voyage à Paris du 15 au 20 juin 2025 pour les élèves de CE2 et CM1 :
4 200 € (20 € X 35 élèves X 6 jours)

- projet de classe de mer à Moëlan-sur-Mer du 16 juin au 30 juin 2025 pour les CM2 :
6 000 € (20 € X 20 élèves X 15 jours)

soit un soutien financier total de 10 200 €.

Vu l'avis favorable du bureau exécutif du 24.02.2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de cette subvention pour un montant total de 10 200 € à l'APEL école Sainte Marie,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 05 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
